

Procès-verbal de la séance, à effectif réduit, du Conseil d'Administration tenue le 1^{er} mars 1944.

La séance est ouverte à 18^h, dans le cabinet de l'Administration de l'école. Y prennent part MM. Paul Boyer, administrateur honoraire, Président d'honneur de l'Association, Jean Dery, administrateur de l'école, et Léon Beaulieux, président de l'Association.

Le procès-verbal de la précédente séance, du 29 juin 1943, est lu et adopté.

Le Président fait connaître que le Bureau Exécutif, comme précédemment, constitue de la façon suivante : Président, M. Léon Beaulieux ; Secrétaire Général, M. Jean Forcher ; Trésorier, M. Marcel Belloy.

Il résume en quelques mots l'activité développée par l'Association depuis la séance du 29 juin 43. Bourses et allocations ont été payées en juillet aux bénéficiaires. Il convient de signaler à ce propos qu'au début de novembre, deux nouvelles bourses ont été attribuées, après entente avec MM. Paul Boyer et Jean Dery (à savoir : 3.000 fr. à Mlle Galan, élève du cours de romain, et 2.000 fr. à M. Kacoffman, élève du cours d'arabe). Le chiffre de bourses et allocations diverses attribuées en 1943 s'est trouvé ainsi porté à 35.000 francs.

Deux des prisonniers juifs assistés par l'Association, à savoir MM. Roux et Malkouian, ayant été libérés, l'effectif des prisonniers d'internement s'est trouvé réduit à deux. C'est pourquoi, M. Malkouian s'étant marié par ces entrefaits (il a épousé Mlle Laurens, elle-même ancienne élève de l'école), il a paru opportun d'accorder à Monsieur Malkouian, à l'occasion de son mariage, une allocation exceptionnelle de 7.500 francs prélevée sur le crédit "aide aux prisonniers". Un nouveau prisonnier, M. Beisson, élève de l'école Coloniale et de l'école de langues orientales nous ayant été signalé par le Secrétaire de l'école, le Président a cherché à entrer en relations avec la famille, mais sa lettre, n'ayant pu toucher le destinataire, lui a été

retournée, si bien qu'en définitive le nombre des personnes
amies par l'Association demeure, quant à présent, resté à deux.

Le Président est heureux de signaler que l'effectif
des membres de l'Association s'est encore accru, depuis
juillet 1943, de 58 nouveaux adhérents, à savoir:

1	1 membre Fondateur,
11	11 membres fondateurs (<u>dont le Musée Grévin</u>),
23	23 membres titulaires à cotisation mensuelle et
23	23 membres titulaires à cotisation annuelle.
	(dont 14 c'èdres, en cours d'écoulement).
<u>Total</u>	<u>58</u>

Notre situation financière apparaît hautement
satisfaisante. Nous possédons en effet:

1°	en espèces, à la Banque Veuve,	69.089 fr.
2°	à notre compte de chèques postaux	48.805.
	<u>Total</u>	<u>117.894 fr.</u>

Il convient d'observer que sur ces sommes, il y a lieu
de considérer comme "réservées", aux termes de nos statuts:

1°	les sommes versées par les 6 membres fondateurs, soit	18.500 fr.
2°	les sommes versées par les 35 membres fondateurs, soit ...	16.000 "
3°	les sommes versées par les 80 membres titulaires "à vie", soit ...	16.000 "
	<u>Total</u>	<u>50.500 "</u>

Disque les circonstances le permettent, notre trésorerie investie
au Sous de Trésor ces cinquante mille francs, qui nous procurent
ainsi un appoint appréciable à nos revenus annuels.

Pour le présent, nos recettes ordinaires ne sont élevées, depuis
notre relance du 29 juin 43:

1°	à un millier de francs provenant de cotisations annuelles, c'est-à-dire	1.000 fr.
2°	aux subventions déjà recueillies pour 1944 et désormais assurées, à 48.800 fr.	
	soit au total, en chiffres ronds, à	50.000 fr.

A ces sommes liquides il convient d'ajouter:

1°	une subvention non encore versée, mais formellement promise de 35.000 fr.
	subvention accordée par le Ministère des Colonies;
2°	une subvention de
	<u>10.000 fr.</u>

1° Bourses
d'étude

2° subventions
à titres exceptionnels

3° Ret. d'honneur:

4° secours: à

5° aide aux
pensionnaires

6° participation à M

accordé par la Banque de Syrie et du Liban, à charge par nous de la continuer à payer une partie des frais d'impression du Dictionnaire arabe-français de M^r Feghali.

Considérant d'un part que la subvention du Ministère des Colonies n'est pas encore versée, d'autre part que nous ne recevons encore rien tout au début de l'année, et qu'il nous sera aisé, soit à la fin de la présente année scolaire 1943-1944, soit au début de la prochaine année scolaire 1944-1945, de procéder à une nouvelle répartition des ressources que nous pourrions considérer comme disponibles, le Président propose au Conseil de se borner pour aujourd'hui à répartir les 50.000 fr. dont nous disposons effectivement de ce moment.

Le Conseil approuve cette proposition, et la répartition est ainsi arrêtée:

1 ^{re} Bourses d'étude	à M. Babry, élève du cours d'arabe	4.000
	à M ^{lle} Bernarde, ancienne élève du cours de français	6.000
	à M ^{lle} Destaing, élève du cours d'arabe	3.000
	à M ^{lle} Henry, élève du cours de turc	4.000
	à M. Koneffschine, élève du cours d'arabe	6.000
	à M. Guy de la Porte, ancien élève du cours de russe	3.000
	à M. Popovitch, élève du cours de serbo-croate	4.000
2 ^{de} subventions à des enseignants	à M. Dimov-Popov, répétiteur bilingue de bulgare	3.000
	à M. Tzotchebachy, chargé de l'apprentissage des textes	4.000
3 ^{de} Ret. d'honneur	à M. Siroc,	4.000
4 ^{de} Secours	à M ^{me} Pleniannikov, veuve d'un enseignant, élève de l'école	4.000
5 ^{de} aide aux prisonniers		4.000
6 ^{de} Gratification	à M ^{lle} Djeux pour sa dévouée collaboration au Secrétariat de l'Association	1.000
Total		50.000

Le Président est heureux de signaler que les tractations engagées l'an dernier en vue d'obtenir une aide du Secours National pour notre budget de bourses, ont été couronnées d'un plein succès, la Direction des œuvres du Secours National nous ayant accordé pour nos boursiers en 1944 une somme de vingt mille francs, qui nous a été immédiatement versée et dont fait état le chiffre porté de 48.400 fr. montant des subventions déjà encaissées pour 1944.

Sur la proposition de M. Paul Boyer, le Conseil décide de créer un prix annuel de six mille francs en espèces, qui sera accordé, en dehors de toute considération de fortune, à une élève de troisième année ayant obtenu en fin d'année scolaire le diplôme d'élève breveté de l'école de langues orientales et qui se sera le plus distinguée par son travail et ses aptitudes pendant son séjour à l'école. Le titulaire de ce prix annuel sera désigné par l'Administrateur de l'école, après consultation préalable de MM. les Professeurs, au cours de leur Assemblée de fin d'année scolaire.

Le Président est heureux d'ajouter que, mis au courant par M. Paul Boyer de la proposition de création d'un prix annuel de 6.000 fr., notre trésorier, M. Marcel Belloy, veut de faire connaître qu'il se fera un plaisir d'offrir cette année à l'Association la somme de 6.000 francs, montant de ce prix. Le prix de l'Association pourra, en conséquence, être attribué dès la fin de la présente année scolaire. Le Conseil charge le Président de se faire auprès de M. Marcel Belloy l'interprète de sa vive gratitude pour cette généreuse contribution.

Le Président déclare en terminant avoir l'honneur de répondre au nom de l'Association, tout entière en admettant à son Président d'honneur, M. Paul Boyer, l'expression de sa profonde gratitude pour le dévouement vraiment admirable avec lequel il conduit sa prodigieuse activité à accroître sous ces ressources et le rayon d'action de l'Association.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire Général

J. J. J.

Le Président,

J. J. J.